

Liberté Égalité Fraternité

FONDS VERT

FONDS D' ACCELERATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES



Le fonds en bref

- 2 Md€ pour 2023 (375M€ + 125M€CP), à destination des collectivités, avec une pérennisation en fonction de la performance sur l'année 2023
- Un nouveau programme 380 pour porter le fonds, largement déconcentré, avec fongibilité entre les thématiques : (montants provisoires car fongibilité)
 - Performance environnementale: 840M€
 - Adaptation au changement climatique : 285M€
 - Amélioration du cadre de vie : 840M€
 - Ingénierie : 25M€ communication : 10M€
- Des cadrages nationaux seront proposés pour la mise en œuvre, avec l'utilisation d'outils simples (Démarches simplifiées et Aides territoires), pas d'appels à projet nationaux
- **Principaux partenaires État :** DGALN (responsable de programme), DGPR, DGCL, DGITM, DGEC, CGDD, DGOM, ADEME, Agences de l'eau, ANCT, Cerema, OFB



Principes de mise en œuvre

La déconcentration est la règle, avec deux modèles envisagés :

- Modèle régional : délégation de crédits aux Préfets de Région, préinstruction par les Préfets de Région et instruction par les opérateurs ou DREAL/DEAL ou DIRM;
- Modèle départemental : délégation de crédits aux Préfets de Région qui les transfèrent directement aux Préfets de département. Instruction par les DDT(M)/DEAL, signature Préfet de département;
- Exception pour la communication et les systèmes d'information (DGALN).



Liste des mesures

Mesures présentées par axe (montants provisoires avant abondement)

M€	PLF 2023
Total	2000
Axe 1 - Performance environnementale	840
Rénovation énergétique des bâtiments publics	570
Soutien au tri et à la valorisation des biodéchets	120
Renouvellement de l'éclairage public	150
Axe 2 - Adaptation au changement climatique	285
Renaturation des villes	100
Prévention des inondations	90
Prévention des incendies forêts	50
Adaptation au recul du trait de côte	30
Prévention des risques naturels en montagne	10
Prévention des risques cycloniques	5
Axe 3 - Amélioration du cadre de vie	840
Stratégie nationale biodiversité	150
Accompagnement de la mise en place des ZFE	200
Plan covoiturage	150
Recyclage des friches	315
Restructuration des locaux d'activité	25
Communication	10
Ingénierie	25



Modèles de mise en œuvre

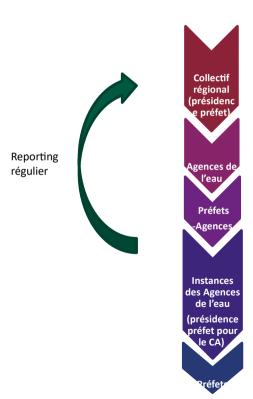
Mesures présentées par modèle de mise en œuvre (montants provisoires avant abondement)

odèle type	▼ Mesure	▼ Axe ▼	Total
■ Modèle départemental		Axe 1	57
	⊟ Prévention des inondations	Axe 2	9
	■ Renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques	Axe 2	
	⊟ Prévention des risques d'incendies de forêt	Axe 2	5
	⊟ Restructuration des locaux d'activité	Axe 3	2
	■ Adaptation aux risques émergents en montagne	Axe 2	1
	■ Adaptation au recul du trait de côte	Axe 2	3
∃Modèle régional - Opérateur	☐ Renforcement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets	Axe 1	12
	⊟ Renaturation des villes	Axe 2	10
	■ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)	Axe 3	15
	☐ Recyclage des friches (industrielles - sols pollués)	Axe 3	5
∃ Modèle régional - DREAL	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Axe 1	15
	∃Accompagnement du déploiement de Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)	Axe 3	20
	⊟ Recyclage des friches	Axe 3	26
	⊟Covoiturage	Axe 3	15
■ Modèle central	□ Communication	Support	1
	☐ Réserve (gel + crédits non répartis)	Support	
	■ Systèmes d'information (instruction, remontées et suivi)	Support	
	■ Appui à l'ingénierie de la transition écologique	Ingénierie	2

Fonds vert – schéma

Rôle et composition du « Collectif régional » via Démarches simplifiées

Le collectif régional rassemble *les Préfets de région en lien avec leurs services déconcentrés, les DREAL, les agences de l'eau et autres opérateurs concernés selon les thématiques (Cerema, OFB...).* L'objectif du collectif est d'assurer un cadrage régional en amont de l'instruction, pour l'optimisation des engagements des agences de l'eau dans le cadre du Fonds vert, et en cohérence avec les instruments de planification et dispositifs d'aides existants.



• Janvier - Février

- Définition du périmètre d'éligibilité des projets (ex : cadrage des règlements des appels à projets du Fonds vert);
- Répartition des dossiers auprès des différents financeurs;
- Veille au respect des enveloppes régionales / à l'optimisation des fonds (fongibilité) et au respect du cadrage amont

• Mars - Mai/Juin

Instruction des dossiers au sein des agences

• Mai / Juin

- Echange sur la liste de projets instruits et validation par le Préfet
- Délégation des crédits aux agences de l'eau par les Préfets de région, en une fois

• Juin - octobre

- Décision d'attribution des subventions par les instances des agences de l'eau (Commission des Aides, Conseil d'administration...) selon le circuit de validation classique.
- Edition de la convention d'aide une fois validation de la décision d'attribution.
- Courrier signé par le Préfet ou bien Intégration de la griffe du Préfet sur la convention d'aide



Lisibilité et simplification des demandes d'aide et de l'instruction des dossiers

Aides territoires aides-territoires.beta.gouv.fr

- Centralise et structure sur une plateforme unique les aides financières et d'ingénierie destinées aux collectivités et à leurs partenaires locaux (associations, entreprises, établissements publics etc.)
- AIDES TERRIT PIRES

• 3197 aides recensées en septembre 2022 - base de données alimentée directement par les porteurs d'aides

Démarches simplifiées

Service en ligne bien rôdé (7,2 millions dossiers déposés en 4 ans ; 4,4 millions de comptes usagers ; 13 000 démarches publiées)



- Afin de gérer les demandes des usagers sur toute la durée de vie d'un dossier (saisie, instruction, décision)
- Possibilité d'instruction à plusieurs mains (Etat et opérateurs)
- Base de données pour les remontées nationales



Liberté Égalité Fraternité

CRTE ET PCAET

LES ENVISAGER CONJOINTEMENT

CRTE: CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PCAET: PLAN CLIMAT – AIR - ÉNERGIE TERRITORIAL



Qui se ressemblent s'assemblent?

PCAET

- Obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants ; durée de 6 ans
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil opérationnel pour coordonner la transition énergétique à l'échelle intercommunale;
- Tout part du projet de territoire et d'un état des lieux, diagnostic territorial;
- En PACA: 36 EPCI sont soumis à l'obligation de réaliser un PCAET, 3 EPCI volontaires

CRTE

- Périmètres définis par les préfets de département en janvier 2021 ; les PCAET et les CRTE ont assez fréquemment un périmètre commun ; durée de 6 ans
- A vocation à concerner toutes les politiques publiques (logique initiale : celle de la relance)
 mais la « colonne vertébrale du contrat doit être la transition écologique ;
- Tout « doit » partir du projet de territoire et d'un état des lieux écologique ;
- En PACA, 47 CRTE ont vocation à être signés (2 n'ont pas été signés : celui d'AMP et celui de Gap-Tallard-Durance (05))



Velléités de rapprochement

La Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) travaille sur un projet de socle d'actions des collectivités. La finalité est la mise en place d'un socle commun d'indicateurs pour la transition bas carbone fondé sur une logique de rapportage à tous les niveaux de collectivités.

Les DDT comme les collectivités sont en attente d'informations ou d'aides méthodologiques afin de permettre une articulation plus claire entre les PCAET et les CRTE. Cela a été exprimé le 2 décembre lors d'une réunion de réseau CRTE PACA.

Exemple de Chambéry Métropole: « bénéficiant du programme Territoire Engagé Transition Écologique sur le volet Climat Air Énergie depuis 2012 dispose d'un système d'évaluation basé sur le référentiel Cit'ergie (questions évaluatives et indicateurs). Cela lui permet d'évaluer ses politiques Climat Air Énergie pour réajuster son plan d'action du PCAET et son projet d'agglomération adopté en février 2022 qui est devenu le projet de territoire du CRTE. »

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/Guide%20n%C2%B03_CRTE %20les%20fiches%20pratiques_20221003.pdf

Dans l'attente d'une **nouvelle circulaire CRTE (la 3°)** de la Première ministre dans les semaines qui viennent. Peut-être que cela sera abordé...